Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

miseNomenclature ACTES
3.5

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES DU CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

Séance du 14 avril 2025

N° 06-25 – MISE A JOUR DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022-2027

Le 08 avril 2025 à 18h30, le Comité Syndical du SMITOM-LOMBRIC légalement convoqué, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM-LOMBRIC en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président. Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.
Le Comité syndicat a de nouveau été convoqué le 14 avril 2025.

Le 14 avril 2025 à 8h30, le Comité Syndical du SMITOM-LOMBRIC légalement convoqué, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM-LOMBRIC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical pour la présente séance, Monsieur Thierry SEGURA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

Franck VERNIN, Nicole GAGEY, Yves CARDENNE, Christophe SIMON, Bernard WATREMEZ, Thierry SEGURA, Christian POTEAU

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Comité Syndical présents, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Membres empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Comité Syndical..... :	59
Membres en exercice ..... :	59
Membres présents..... :	7
Membres excusés et représentés..... :	
Membre absent non représenté..... :	

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

OBJET : MISE A JOUR DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022-2027

Vu les statuts du SMITOM-LOMBRIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais et en particulier sa compétence dans le domaine de la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et récupération des matériaux,

Vu le décret n°92-377 du 1er avril 1992 relatif aux déchets résultants de l'abandon des emballages,

Vu l'article L541-1 du code de l'environnement dont les dernières modifications ont été apportées par la loi AGEC visant à la réduction de la production de DMA de 15% à l'horizon 2030,

Vu le Décret n°21015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Considérant les actions déjà engagées sur l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC dans le cadre de la réduction des déchets à la source,

Considérant la nécessité d'adopter une démarche cohérente vis-à-vis de l'ensemble des habitants du SMITOM-LOMBRIC,

Considérant, que les collectivités ayant la compétence collecte des déchets définissent un programme local de prévention fixant les objectifs de réduction des déchets et les mesures mises en place pour les atteindre sur une période de 6 ans,

Considérant qu'une commission dédiée doit être instituée afin de définir le programme de travail, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers,

Considérant que le rôle de la Commission est de valider le plan d'action du PLP proposé par les services en fonction de l'état des lieux réalisé et des objectifs du syndicat, d'étudier et valider le bilan annuel des actions entreprises dans le cadre du PLP, et d'évaluer tous les 6 ans la nécessité de révision partielle ou totale du programme

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des services et Monsieur Le Trésorier payeur du SMITOM-LOMBRIC sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Vote
Pour : A l'unanimité
Abstention :
Contre :

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance	**Le Président,**
Thierry SEGURA	**Franck VERNIN**

« Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 17 avril 2025.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun, étant précisé que le SMITOM-LOMBRIC dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

IL EST RAPPELE QUE :

Le 24 juin 2024 a été voté en comité syndical (délibération 31-24), la création et la désignation des membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLP pour les périodes de 2024-2027.

Pour donner suite au bilan réalisé pour les actions du PLPDMA menées en 2023, il a été proposé de modifier le contenu du PLPDMA 2022-2027 afin d'avoir des objectifs cohérents par rapport aux moyens humains, financiers et réglementaires et d'intégrer des projets menés par le SMITOM-LOMBRIC qui n'ont pas été repris dans le PLPDMA 2022-2027. La commission du 18/09/2024 a validé la mise à jour du programme, puis un sondage a été envoyé en octobre 2024, validé à 94 % en raison des actions et objectifs en non-adéquation avec les moyens humains et financiers du SMITOM-LOMBRIC.

Considérant la transformation en régie du tiers lieu (anciennement recyclerie, sans annexe – collectes à l'étude), par le service, il a été proposé de changer les modalités et quantités de dotations du matériel biodéchets (composteurs et ajout biosceaux et badges) au tiers lieu avec questionnaire obligatoire, avec quantités revues pour les diagnostics.

Les principaux changements présentés en détail en annexe :
-Les sessions de broyage
-Le non renouvellement de la prise en charge à 50% des dotations composteurs pour la CCBRC
-Les quantités des chèques réparations (arrêt des sessions de repair café), animations scolaires, visites et formations, évènements, sensibilisations au tri
-Le concours piles remplacé par concours Textile, Linge et chaussures
-L'autocollant contenant élargi à l'ensemble du territoire collecte
-L'arrêt opération poules, remplacé par collecte Textile, Linge et Chaussures
-Une communication générale pour l'ensemble des actions
-Des procédures et une liste de bénéficiaires éligibles
-Des objectifs au prorata du nombre d'habitants, par ordre d'arrivée

L'objectif réglementaire est conforme.

APRES EN AVOIR DELIBERE, ,LE COMITE SYNDICAL DÉCIDE :

Article 1 :

D'autoriser le présent à valider le PLPDMA 2022-2027, comportant les mises à jour des actions à compter du 1er janvier 2025 pour le remettre aux services de la région Ile-de-France et de l'ADEME.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Programme Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés Du SMITOM–LOMBRIC 2022-2027

Mise à jour 2025

SMITOM-LOMBRIC – rue du Tertre de Chérisy – 77000 Vaux-le-Pénil
Tél. : 0 800 814 910
smitom@lombric.com ou www.lombric.com

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Éditorial

Moins de déchets c'est possible !

Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2011 dans une démarche en faveur de la réduction des déchets et a mis en place un Programme Local de Prévention sur la base de cette idée simple : **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

C'est ainsi que le compostage individuel a été très largement développé et que notre syndicat a élaboré un programme de prévention des déchets destiné à diversifier et étendre ces actions liées au développement durable.

Ce nouveau Programme 2022-2027, mis à jour en 2025 vise à développer 3 démarches :

- La valorisation des biodéchets ;
- Le réemploi ;
- Le tri et la réduction des déchets

Les objectifs ambitieux du SMITOM-LOMBRIC sont en accord avec les objectifs réglementaires et avec toutes les collectivités de son territoire collecte :

- réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010.
- tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025.
- développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets (DEEE, Textile, Mobilier) faisant l'objet de préparation à la réutilisation ou d'un recyclage, en orientant vers ces filières 55 % en 2025.
- augmenter la quantité des déchets non dangereux et non inertes faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique avec un taux de valorisation matière de 65 % en 2025.

Telle est notre nouvelle feuille de route pour mieux prévenir et valoriser nos déchets.

Franck Vernin,
Président du SMITOM-LOMBRIC

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

TABLE DES MATIERES

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS 4
2 PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC 5
2.1 Les adhérents du SMITOM-LOMBRIC 5
2.1 La compétence collecte 7
2.2 La compétence traitement 8
3 PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE 10
3.1 Les actions menées sur le territoire du SMITOM 11
3.2 Production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire 11
3.3 MODECOM 2021 13
4 LA MATRICE AFOM (ATOUT-FAIBLESSE-OPPORTUNITÉ-MENACES) 17
5 THÉMATIQUES CHOISIES 19
6 ÉVALUATION DU POTENTIEL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 20
7 FICHES ACTIONS 23
8 CONCLUSION 43

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le SMITOM-LOMBRIC poursuit sa démarche en faveur de la réduction des déchets est engagé dans un nouveau Programme Local de Prévention, devenu obligatoire depuis juillet 2015, après deux PLP 2010-2015 et 2016-2021.

Le Programme se base sur un état des lieux précis et est également le fruit d'échanges et de concertation avec les divers acteurs du territoire notamment lors de la réalisation de divers groupes de travail.

La prévention est définie comme « les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits » (article 3 de la directive 2008/98/CE).

L'objectif est de réduire de 15% la production de tous les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010, conformément aux exigences de l'article L.541-1 du code de l'environnement dont les dernières modifications ont été apportées par la Loi AGEC en 2020.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027 du SMITOM-LOMBRIC.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

2 PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

Nom :

Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Centre Ouste Seine-et-Marne – SMITOM-LOMBRIC

Adresse :

Rue du Tertre de Chérisy – 77000 VAUX-LE-PÉNIL

Site internet :

www.lombric.com

Le SMITOM-LOMBRIC est chargé de réaliser et d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 63 communes (315 509 habitants) et la compétence collecte pour 30 communes (148 520 habitants).

2.1 Les adhérents du SMITOM-LOMBRIC

Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 63 communes, soit un total de 315 509 habitants, pour une superficie de 809.03 km². Ces communes regroupent les Communautés de communes et les Communautés d'agglomérations adhérentes présentées ci-dessous en termes de superficie et de nombre d'habitants.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, 18 communes
Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villers en Bière et Voisenon
Nombre d'habitants : 135 621 soit 42.98**% de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**
Superficie : 133,11 km² soit **16,45% de la superficie du SMITOM-LOMBRIC. L'habitat vertical représente 62 % des logements, soit 38 % pour l'habitat pavillonnaire** (source Insee 2021).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, 17 communes

Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Fontainebleau, Héricy, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Perthes en Gatinais, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Saint-Germain-sur -Ecole, Thomery, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine.

Nombre d'habitants : 94 449 soit **29.93% de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**

Superficie : 367,12 km² soit **53.17% de la superficie du SMITOM-LOMBRIC[1]. L'habitat vertical représente 40 % des logements, soit 60 % pour l'habitat pavillonnaire** (source Insee 2021).

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (ex SICTOM de Sénart), 6 communes

Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert Saint Denis

Nombre d'habitants : 72 540 soit **22.99 % de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**

Superficie : 68,93 km² soit **8,52 % de la superficie du SMITOM-LOMBRIC. L'habitat vertical représente 40% des logements, soit 60% pour l'habitat pavillonnaire** (source Insee 2021).

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, 13 communes

Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port (collecté par le SMICTOM), Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie.

Nombre d'habitants : 12 899 soit **4.08% de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**

Superficie : 176,79 km² soit **21,85% de la superficie du SMITOM-LOMBRIC. L'habitat vertical représente 10 % des logements, soit 90 % pour l'habitat pavillonnaire** (source Insee 2021).

Collectivité	Superficie en km²	En % du territoire	Densité moyenne (hab./km²)
CA Melun Val de Seine	133,11	**16,45**	988
SMICTOM de la Région de Fontainebleau	430,20	**53,17**	219,4
CA Grand Paris Sud	68,93	**8,52**	1011,6
CC Brie des Rivières et Châteaux	176,79	**21,85**	79,1
Total SMITOM-LOMBRIC	**809.03 km²**	**100,0**	**574,52**
Total DEPT 77	**5 915 km²**	**➔ 13,69 % du DEPT**	**230,8**

Commentaires

Le SMITOM-LOMBRIC représente 13,69% de la superficie totale du département de Seine-et-Marne mais affiche une densité de population supérieure à celui-ci.

[1] La forêt de Fontainebleau couvre une part importante du territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

C'est le SMICTOM de la Région de Fontainebleau qui occupe la superficie la plus élevée (53,17% du territoire du SMITOM-LOMBRIC). Il est important de signaler que cette collectivité englobe 18 communes, y compris la Ville de Fontainebleau, et la forêt du même nom qui couvre 25 000 ha de surface boisée, soit 58% du territoire.

Deux collectivités affichent une densité de population supérieure à la moyenne du SMITOM-LOMBRIC : il s'agit de la CA Melun Val de Seine et la CA de Grand Paris Sud.

Population

La densité de population est très variable entre adhérents ainsi que d'une commune à l'autre pour un même adhérent. La densité la plus élevée (< 500 hab/km²) est constatée pour les Communes de Melun, Le Mée-Sur-Seine, Dammarie-les-Lys, La Rochette, Vaux-le-Pénil, Rubelles, Boissise le Roi, Pringy et Saint Fargeau Ponthierry (CA Melun Val de Seine), Cesson, Savigny-Le-Temple, Nandy et Lieusaint (CA Grand Paris Sud), Avon, Saint-Mammès, Champagne-sur-Seine, Thomery, Vulaines-sur-Seine et les communes de Moret-Loing-et-Orvane (SMICTOM de la Région de Fontainebleau).

À l'inverse neuf communes ont moins de 50 habitants au mètre carré, parmi elles Montereau-le-Jard, Villiers en Bière (CA Melun Val de Seine), Châtillon-la-Borde, Les Écrennes, Échouboulains, Machault (CC Brie des Rivières et Châteaux), Montarlot, Villemer et Fleury-en-Bière (SMICTOM de la Région de Fontainebleau). Ces communes sont en effet dans un secteur rural.

2.1 La compétence collecte

Les 30 communes qui ont confié la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC sont 18 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et 12 communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
Le Syndicat sous-traite l'ensemble des activités de collecte.

Pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la collecte des OMR, des déchets verts et des emballages se fait en porte à porte. Le verre et les déchets alimentaires sont collectés en apport volontaire. La collecte des encombrants et des DEEE est réalisée sur rendez-vous.
Pour la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, la collecte des OMR, et des emballages se fait en porte à porte. Les déchets verts, les déchets alimentaires et le verre sont

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

collectés en apport volontaire. La collecte des encombrants et des DEEE est réalisée sur rendez-vous.

Description du service de collecte en 2025

Secteur CAMVS	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation
Collecte OMR	AUBINE et KUTLER	C1 à C4	Bac et couvercle anthracite
Collecte sélective emballages	AUBINE et KUTLER	C1	Bac gris à couvercle jaune
Collecte des encombrants	AUBINE et KUTLER	Sur RDV	Vrac sur domaine privé
Collecte des déchets verts	AUBINE et KUTLER	39 ou 40 fois par an (C1 hors période hivernale)	Bac gris à couvercle marron + en fagot
Bornes enterrées OMR	AUBINE et KUTLER	Variable	Borne enterrée marquage rouge
Bornes enterrées emballages	AUBINE et KUTLER	Variable	Borne enterrée marquage jaune
Apports volontaires verre	MINERIS	Variable	Colonne verte

Secteur CCBRC	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation
Collecte OMR	Aubine	C1	Bac et couvercle anthracite
Collecte sélective emballages	Aubine	C1	Bac gris à couvercle jaune
Collecte des encombrants	OURRY	Sur RDV	Vrac sur domaine privé
Apport volontaire déchets v	OURRY	15 mars au 15 décembre	Bennes en apport volontaire
Apports volontaires verre	MINERIS	Variable	Colonne verte

2.2 La compétence traitement

Comme indiqué dans l'introduction, le SMITOM-LOMBRIC est compétent en matière de traitement des déchets pour l'ensemble des communes adhérentes (63). À cette fin, le SMITOM-LOMBRIC dispose de plusieurs outils dont il délègue la gestion à Generis jusqu'en 2025 :

- un réseau de déchèteries (11) ;
- trois quais de transfert (Boissise-le-Roi, Samoreau et Réau) ;
- deux plates-formes de compostage (Samoreau et Réau) ;
- une plate-forme de tri sommaire des encombrants (Vaux-le-Pénil) ;
- et une Unité de Valorisation Energétique (Vaux-le-Pénil).

La gestion des 11 déchèteries est déléguée à Generis. Parmi celles-ci, 9 d'entre elles sont gérées directement par Generis. Comme indiqué dans le tableau suivant, Generis sous-traite la gestion des 3 autres à Kutler. La carte ci-après indique l'emplacement de toutes les installations du SMITOM-LOMBRIC sur le territoire.

Le SMITOM-LOMBRIC dispose aussi d'un centre de tri des emballages (Vaux-le-Pénil) et un nouveau en construction dont il délègue la gestion à la Recyti.

Le SMITOM-LOMBRIC gère aussi un tiers lieu Recyclerie en régie depuis 2025.

le SMITOM-LOMBRIC

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

3 PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

Population :

315 509 habitants sur l'ensemble du territoire SMITOM-LOMBRIC

148 520 (simple compte) habitants sur le territoire collecte

66 592 logements

28 208 habitats pavillonnaires

Densité :

2.23

Dynamique d'évolution en moyenne :

+3.08 % entre 2022 et 2023 (simple compte)

Milieu scolaire

Les équipements scolaires de l'enseignement du premier et du second degré se concentrent sur les collectivités qui comptent le plus d'habitants : la CA Melun Val de Seine, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et la CA Grand Paris Sud. La CA Grand Paris Sud et la CC Brie des Rivières et Châteaux montre une part plus importante d'habitants de moins de 20 ans.

Ces informations montrent une massification des établissements scolaires et donc un potentiel de jeune public, qui peut être sensibilisé, éduqué à la réduction des déchets.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

3.1 Les actions menées sur le territoire du SMITOM

Le service transition écologique

Depuis 2010, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans politique ambitieuse de prévention des déchets et il conduit un Programme Local de Prévention des Déchets. Le nouveau mandat est placé sous le signe de la transition écologique. Le service transition écologique créé en 2020 compte, en 2025, 12 agents.

Le service a en charge la définition et la mise œuvre d'actions de prévention qui visent à réduire la production de déchets sur le territoire collecte. Le service vient également en appui à ses adhérents du territoire traitement pour définir et réaliser les différentes actions de communication auprès des habitants.

Le service a donc un rôle d'information mais également d'animation et de sensibilisation de tout public.

3.2 Production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire

Les données présentées sont la production des déchets en 2010 et en 2020 sur le territoire de compétence collecte du SMITOM-LOMBRIC.

Tonnages en 2010 (population 2010 : 120 184)

Gisements	CA Melun Val de Seine	CC Vallées et Châteaux	Fouju	SMITOM-LOMBRIC	Ratios en kg/hab/an	Ratios en %
OMR	32 430.24	3 845.06	116,72	36 392.02	302.80	60.06
Emballages / Centre de tri	1 813,56	340,86	16,12	2 170.54	18.06	3.58
Verre	1 637,34	339,94	13,29	1 990.57	16.56	3.28
Verre en Déchetteries	104.83			104.83	0.87	0.17
Journaux / Magazines	1 153,87	200,41	5,57	1 359.85	11.31	2.24
JM en Déchetteries	74.33			74.33	0.62	0.12
Textile	0	0	0	0	0	0
Déchets verts	5 761,48	898,86	70,42	6 730.76	56	11.11
Encombrants PTS + tout venant	2 232,61	202,62	0	2 435.23	20.26	4.02
Déchèteries	9 337.81			9 337.81	77.70	15.41
Total				60 595.94	504.19	100

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Tonnages en 2023 (population 2023 : 148 520)

Gisements	CAMVS	CCBRC	SMITOM-LOMBRIC	Ratios en kg/hab/an	Ratios en %
OMR	36 190.16	2830.54	39020,70	262,73	57,23%
Emballages / Centre de tri	4 511.24	635.76	5147,00	34,66	7,55%
Verre	1988.95	399.13	2388,08	16,08	3,50%
Journaux / Magazines	100.68	10.89	111,57	0,75	0,16%
Textile					0,00%
Déchets verts	4 067.57	1098.97	5166,54	34,79	7,58%
Encombrants	974.04	22.85	996,89	6,71	1,46%
Déchèteries	15 351.97		15351,97	103,37	22.52%
Total			68182,75	459,08	100,00%

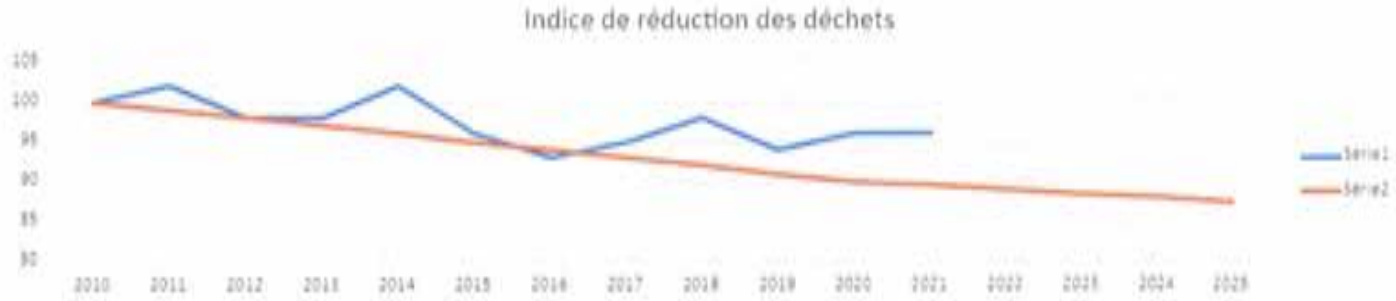

En 2023, les gisements de déchets les plus importants sont constitués :

- des ordures ménagères résiduelles (soit 57,23% du gisement global),
- des déchets verts (7.58%) ;
- et des déchets issus des déchèteries (22,52%).

Ces 3 gisements participent, à hauteur de 87,33%, au ratio global de déchets ménagers et assimilées par habitant.

Compte tenu de l'objectif qui était de -10% de la production de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010, des flux de déchets visés (à savoir les ordures ménagères les déchets issus de collectes sélectives et des déchèteries), il s'agissait d'atteindre une réduction de **50.42 kg/hab par an sur 13 ans** afin d'atteindre une production de Déchets Ménagers et Assimilés de 453.77 kg/hab/an en 2023.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

En 2023, la production de Déchets Ménagers et Assimilés était de 459.081 kg/hab/an ; une diminution de 8.95% a donc été constatée.

Compte tenu de l'objectif en 2030 qui est de -15% de la production de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010, il s'agit d'atteindre désormais une réduction de **75,63 kg/ hab par an sur 4 ans** afin d'atteindre une production de Déchets Ménagers et Assimilés de **428.56 kg/hab/an en 2027**.

3.3 MODECOM

Dans une démarche prospective et afin d'évaluer les progrès potentiels à effectuer dans le cadre de ces projets, le SMITOM-LOMBRIC a souhaité connaître la composition des ordures ménagères résiduelles à travers quatre campagnes de caractérisations.
Une première campagne de caractérisation a eu lieu en juillet 2012. Celle-ci a permis d'identifier un potentiel de réduction de 140 kg/habitant/an, notamment en ciblant les zones semi-rurales et pavillonnaires. Le potentiel de détournement de déchets recyclables a quant à lui concerné les zones les plus rurales ou les plus denses.
Deux ans après la mise en place de plusieurs actions de communication et d'accompagnement au changement pour un meilleur tri et une réduction des ordures ménagères, la deuxième campagne en 2014 montrait des résultats positifs avec un une réduction des déchets ménagers et assimilés à 121 kg/habitant/an.

Quatre ans après la première campagne, en 2016, le SMITOM-LOMBRIC a souhaité étudier l'évolution des comportements en réalisant une troisième campagne de caractérisation.
Cette campagne a permis d'identifier ou de confirmer les gisements à privilégier :

- Les biodéchets (déchets verts et gaspillage alimentaire),
- Les déchets secs recyclables à trier (journaux, verre, textile, plastiques…) ainsi que le papier et les cartons.

Une campagne a eu lieu en 2018, celle-ci a permis d'identifier que 79% du contenu de la poubelle d'ordures ménagères pouvait être évité, bien orienté ou trié.

Puis, en septembre 2021, le SMITOM-LOMBRIC a fait réaliser une cinquième campagne de caractérisation.
Pendant cette caractérisation plusieurs éléments ont été mis en évidence sur la composition de nos ordures ménagères :
Il a été constaté que 61,2% des ordures ménagères résiduelles actuellement collectées peuvent être orientées vers une

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

collecte appropriée :

- **28,8% dans la collecte sélective des emballages et journaux-magazines**, dont 9,0% («Autres emballages composites»; «Films polyoléfine»; « Autres emballages plastiques ») concernés par l'extension des consignes de tri,
- **8,8% au sein d'une collecte des déchets alimentaires**,
- **14,5% sont des déchets organiques pouvant être compostés,**
- **4,4% dans la filière verre,**
- **0,3% de Petits Appareils Electroménagers (PAM) et de câbles électriques récupérables dans les filières DEEE**
- **3,4% pour les textiles**
- **1,0% pour les déchets spéciaux**

Celle-ci a permis d'identifier un potentiel de réduction de 168,89 kg/habitant/an, notamment en ciblant les zones semi-rurales et pavillonnaires.

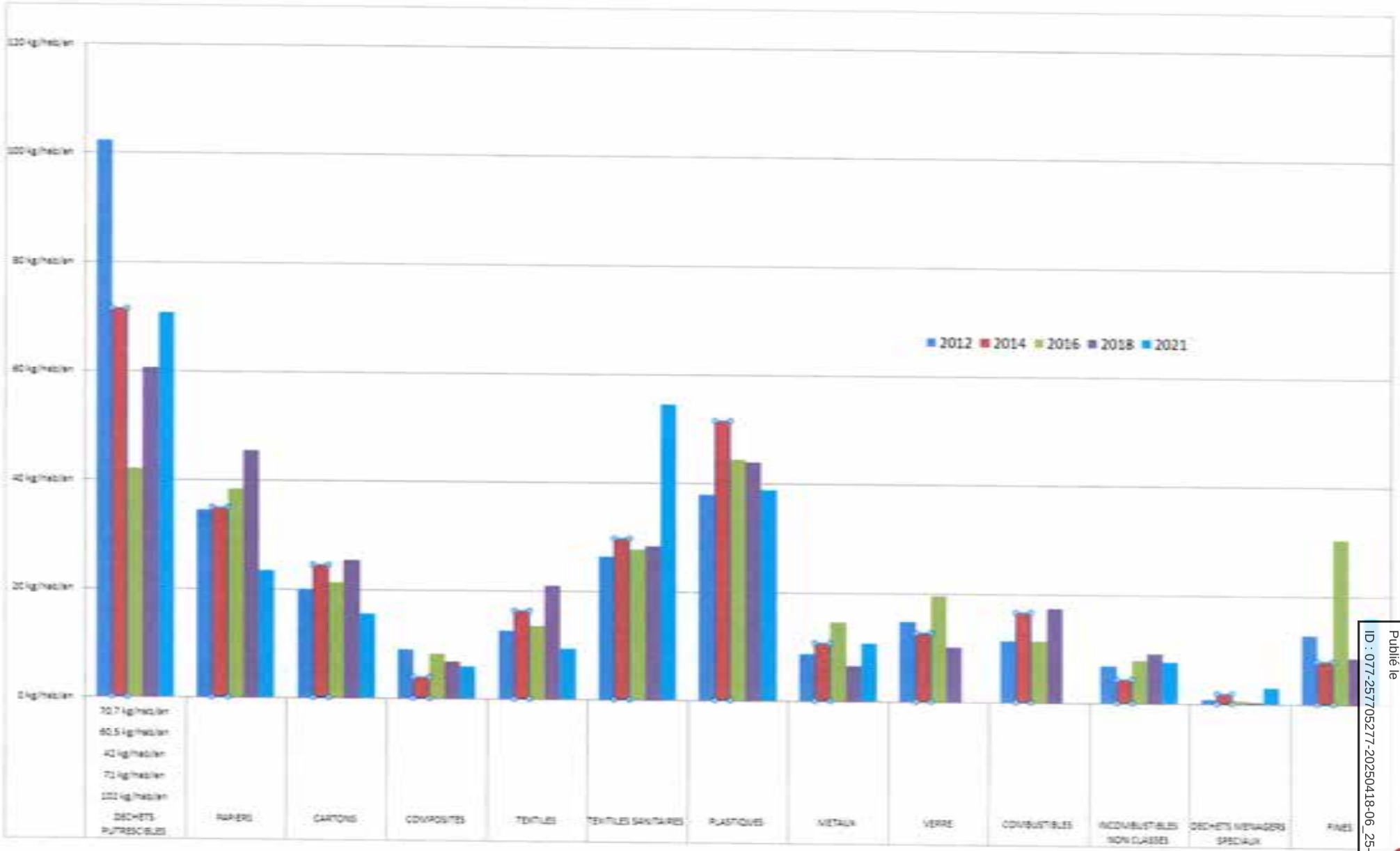

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Une nouvelle campagne a été réalisée en 2023.

Ci-dessous, le résumé de l'étude :

Rapport du MODECOM

Source Ecogeos

En **2023**, chaque habitant du **SMITOM-LOMBRIC** jette en moyenne dans les **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

4. LA MATRICE AFOM (ATOUT-FAIBLESSE-OPPORTUNITÉ-MENACES)

Cette matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) doit être considérée comme un outil évolutif qui sera amené à s'adapter aux changements intervenant dans l'environnement du SMITOM-LOMBRIC et au sein de la structure.

Atouts	Faiblesses
Déchets : • Déchets Ménagers et Assimilés en baisse • Uniformisation des consignes de tri au 01-01-2023 • Caractérisations des ordures ménagères tous les 2 ans • Collecte des déchets alimentaires (déploiement entre 2023 et 2025) **Prévention :** • Programme Local de Prévention • Élu référent prévention • Information et Sensibilisation vers le grand public (Journées Portes Ouvertes) • Système de Management Intégré Qualité Environnement • Service communication et outils spécifiques • Service Transition écologique avec des animateurs formés aux éco-gestes **Territoire et population :** • Collaboration étroite avec la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux • Partenariat avec les acteurs locaux	**Déchets :** - Pas de compétence collecte sur les 63 communes, coexistence de dispositifs de collectes différents **Prévention :** • Notion de bénéfice environnemental / coût financier **Territoire et population :** • Manque de mobilisation sur les réunions de travail du groupe prévention des déchets • Travail de conviction des élus à faire pour le Programme Local de Prévention • Manque de moyens financiers de certains adhérents et communes pour s'engager dans la prévention • Partenariat faible avec certains acteurs • Communes avec forte concentration d'habitats collectifs et faibles revenus • Implication des bénéficiaires

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

• Appartenance à différents réseaux déchets (Amorce, GEDEM 77, Cercle national du recyclage)	
Opportunités	**Menaces**
Déchets : • Rôle moteur de l'ADEME et de la Région Ile-de-France Prévention : • Cadre défini par l'Education Nationale en matière d'Education au Développement Durable (programmes disciplinaires et les projets d'établissements) • Nombreuses manifestations locales offrant l'opportunité de rentrer en contact avec les citoyens • Reprise en régie de la Recyclerie Territoire et population : • Territoire vert et rural, forte proportion de maisons avec jardin (sauf pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine) • Communes avec natalité forte • Présence d'acteurs de l'économie sociale et solidaire • Présence de médias locaux de proximité	Déchets : • Habitudes de consommation proches de la métropole parisienne • Diminution ou arrêt des aides financières des partenaires moteurs Prévention : • Abandon de l'opération compostage partagé si les référents partent • Difficultés à faire changer les comportements Territoire et population : • Phénomène des « communes dortoirs » : les actifs travaillent hors de leur commune de résidence • Actes de vandalisme - difficultés de mettre en place des actions sans l'implication des bailleurs et des gardiens d'immeubles qui ont d'autres priorités (sécurité, propreté) • Tourisme de passage (événements d'un jour)

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

4 THÉMATIQUES CHOISIES

Une réflexion de groupe a été menée le 19 janvier 2022, puis validée le 9 mai 2022 pour identifier les nouvelles grandes thématiques du Programme Local de Prévention 2022-2027. Lors de la refonte de ce programme présentée le 18 septembre 2024, les thématiques ont été modifiées :

- La valorisation des biodéchets (développement du compostage chez les ménages, mise en place de composteurs partagés et composteurs dans les établissements scolaires, broyage des déchets verts, diagnostic gaspillage alimentaire, déploiements de bornes déchets alimentaire…)
- Le réemploi (mise en place du chèque aide à la réparation et à l'acquisition d'objets réparés, développement de la recyclerie tiers lieu…)
- Le tri et la réduction des déchets (animations de sensibilisation, visites des installations, concours de collecte dans les établissements scolaires, ateliers pour le grand public, promotion du stop pub, mise en place de collecte de textile, promotion de l'autocollant contenant, diagnostics et sensibilisation au tri…)

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

5 ÉVALUATION DU POTENTIEL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le potentiel de réduction est la quantité des déchets évités par la mise en œuvre des actions de prévention, généralement exprimée en kg/hab/an.

Afin d'estimer le potentiel de réduction global, des hypothèses d'objectif ont été proposées pour chaque action.

Ces données ont permis l'élaboration d'un tableau spécifique pour le SMITOM-LOMBRIC qui intègre le potentiel de réduction à l'horizon 2027 en lien avec la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SMITOM-LOMBRIC ci-dessous.

Données	Année 2023	Objectif 2027 pour la conformité de 2030
DMA/kg/hab	*459.81*	*428.56*
Réduction en kg	*-45.109*	*- 75.63*
Réduction en %	*- 8.95*	*-15*

Actions de sensibilisation

Catégories	N° de la fiche action	Actions	Données actuelles	Objectif Limite / an	Tonnage détourné au délai retenu /an	Potentiel de réduction de DMA/an en kilos par foyer	Potentiel de réduction de DMA/an en kilos par habitant	Potentiel de réduction de DMA/an en pourcentage
THEMATIQUE A : Valorisation des Biodéchets	A.1	Développement du compostage sur l'habitat pavillonaire	6486 composteurs depuis 2009	1000	266	3,994	1,791	0,79%
	A.2	Développement du compostage partagé en habitat collectif	53	10	8	0,123	0,055	0,02%
	A.3	Opération broyage des déchets verts pour l'habitat pavillonaire et collectif	Pas de broyage	12	357,2	5,514	2,472	1,09%
	A.4	Déploiement bornes déchets alimentaires	2200 badges	1466	307,860	4,629	2,073	0,92%
	A.5	Compostage en établissements scolaire (plus d'établissements publics) :						
	A.5	Diagnostic gaspillage alimentaire dans les cantines	6 depuis 2021, soit 2 par an	1	5	0,07	0,03	0,01%
	A.6	Mise en place des composteurs dans les cantines	62	10	11	0,16	0,07	0,03%
THEMATIQUE B : Réemploi	B.1	Ouverture d'un tiers-lieu/atelier DEEE	81,18 T en apport en 2023 et 1474 tonnes gisement potentiel au max en déchetterie	6 déchetteries	200	3,00	1,35	0,60%
	B.2	Don chèque réparation	6 en 2023 - 50 demandes pour 6 mois en 2024	100	1,7	0,03	0,01	0,0051%

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

THEMATIQUE C Tri et Réduction des déchets	C1	Diagnostic réduction des déchets au sein des établissements publics et administratifs	6 depuis 2023	1/an	1,4	0,01	0,01	0,0041%
	C2	Animations scolaires et publiques	651 depuis 2020 : en moyenne 162 / an	200 / an	0	0,00	0,00	0,00%
	C3	Visites des équipements	265 depuis 2020 : en moyenne 66 /an	60 / an scolaires 4/an ouvertes 6/an éco-citoyen/bailleurs	0	0,00	0,00	0,00%
	C4	Concours dans les écoles primaires et centres de loisirs	30 en moyenne depuis 2021 avec 3,4 T en 2024 et 2,8 T en 2023	30	15,66	0,24	0,11	0,05%
	C5	Ateliers Zéro déchets / Evenements grand public	138	10/an à la recyclerie ou autre lieu + 14 distribution compost+ 76 evenements samedi	0	0,00	0,00	0,00%
	C6	Promotion du Stop-Pub	3072 en 2023	1000	25,185	0,38	0,17	0,08%
	C7	Campagne défaut tri, déclassement, et caractérisation	50	74	0	0,00	0,00	0,00%
	C8	Opération Autocollant contenant	2 villes depuis 2023	5 commerces / an (peu importe la commune)	0	0,00	0,00	0,00%
	C9	Mise en place de collecte textile	pas de collecte	48	14	0,36	0,16	0,07%

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

6 FICHES ACTIONS

Les estimations de coûts des actions n'intègrent pas les dépenses de communication et de frais de structure. Chaque action possède une procédure bien spécifique avec la liste des bénéficiaires. Les calculs présentés sont des estimations et des moyennes selon les données de l'Ademe et retours d'expériences.

ACTION A.1 : Développer le compostage chez les ménages

Catégorie concernée : Valorisation des Biodéchets

Contexte et descriptif de l'action

Les biodéchets représentent une partie importante des ordures ménagères collectées. Dès le 1er janvier 2024, c'est l'ensemble des biodéchets qui doit faire l'objet d'une collecte séparée pour être valorisé. Depuis 2009, 6 486 composteurs ont été distribués sur le territoire collecte du SMITOM-LOMBRIC, soit environ 22% de l'habitat pavillonnaire.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite sensibiliser le grand public du territoire, en proposant des composteurs en plastique ou en bois, avec des bio-seaux (seau servant à mettre les biodéchets de cuisine en attendant de les amener au composteur). L'action consiste à doter les administrés de composteurs (livraisons exceptionnelles, sur justificatif) afin que les foyers se familiarisent à la réduction des déchets, les former avec des sensibilisations ou des vidéos de démonstration et réaliser le suivi à domicile de leur composteur.

Objectifs généraux de l'action

- Donner aux habitants les rudiments du compostage domestique par une information pratique et théorique
- Contribuer à améliorer la qualité du compost produit par les habitants et ce, quelle que soit la technique utilisée
- Détourner un maximum de biodéchets des ordures ménagères
- Promouvoir les méthodes de jardinage au naturel
- Valoriser la matière végétale localement

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, les Adhérents, et les habitants

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Planning

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif nombre de foyers dotés	-	400	2 900	2 900	1000	1000	1000

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 106 T en 2022

Tonnage détourné à partir de 2025 : 266T/an

86 kg par personne de déchets de cuisine

23 kg par personne de déchets verts

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION A.2 : Développement du compostage partagé en habitat collectif

Catégorie concernée : Valorisation des Biodéchets

Contexte et descriptif de l'action

Pour les habitants résidant en habitat collectif ou dans les jardins partagés (associations ou structures de l' économie sociale et solidaire), le compostage reste une possibilité pour trier et valoriser ses biodéchets, comme c'est le cas pour les habitants résidant en habitat pavillonnaire.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite sensibiliser le grand public du territoire, en proposant un site de compostage en pied d'immeuble ou jardin partagé, avec des bio-seaux pour chaque participant (seau servant à mettre les biodéchets de cuisine en attendant de les amener au composteur). L'action consiste, à la suite d'un diagnostic favorable, à installer plusieurs bacs de composteurs afin que les foyers puissent déposer leurs déchets alimentaires associés à de la matière sèche (broyat), et former des référents de site avec un accompagnement pendant plusieurs mois et des visites de suivis.

Le SMITOM-LOMBRIC communique sur cette action auprès des bailleurs partenaires.

Objectifs généraux de l'action

- Promouvoir le compostage et généraliser sa pratique
- Proposer une solution de valorisation des biodéchets au plus grand nombre, notamment les personnes ne possédant pas d'espace extérieur et vivant en habitat urbain / vertical
- Détourner un maximum de biodéchets des ordures ménagères
- Promouvoir les méthodes de jardinage au naturel
- Valoriser la matière végétale localement
- Créer une dynamique de proximité génératrice de lien social

Partenaires mobilisés

DM Compost (prestataire sélectionné dans le cadre d'un marché public), les Adhérents, les bailleurs, les syndics de copropriétés et les habitants, la région Ile de France, Ademe

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Objectif nombre de composteurs	10	10	10	10	10	10

Résultats attendus
10 résidences dotées par an
Tonnage détourné estimé / an : 8 T

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION A.3 : Opération broyage des déchets verts pour l'habitat pavillonnaire et collectif

Catégorie concernée : Valorisation des Biodéchets

Contexte et descriptif de l'action

Les déchets verts représentent une part non négligeable du tonnage à gérer par les collectivités. Elles sont donc amenées à chercher des filières pour s'en défaire mais surtout pour diminuer leurs quantités.

Il est nécessaire de proposer des solutions de broyage. Pour la collectivité, c'est moins de déchets verts à valoriser et pour le particulier, c'est un jardin en meilleure santé.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite proposer un service de broyage en placette où les administrés peuvent déposer leurs branchages et repartir avec leur broyat (grâce à un broyeur sur place) et les conseils pour pailler. Il est aussi proposé de communiquer auprès des administrés, de l'intérêt d'être équipé d'un broyeur.

Objectifs généraux de l'action

- Sensibiliser les administrés à l'utilisation du broyat dans leur jardin et promouvoir les méthodes de jardinage au naturel
- Valoriser la matière végétale localement
- Eviter le brûlage des végétaux
- Réduire l'apport des végétaux en déchèterie et dans les ordures ménagères

Partenaires mobilisés

Adhérents, habitants, Ademe, Partenaire communal pour le prêt du broyeur

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif nombre d'utilisateurs		70	70	168	168	168

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 367,2 T

12 sessions/an

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION A.4 : Déploiement bornes déchets alimentaires

Catégorie concernée : Valorisation des Biodéchets

Contexte et descriptif de l'action

Le déploiement a commencé en 2023, avec l'installation d'abri-bacs pour la collecte des déchets alimentaires.
Pendant la période du déploiement, les habitants ont été avertis par courrier de l'installation des abri-bacs et des réunions publiques et permanences permettant de leur distribuer les cartes d'accès et biosceaux.
Une fois ces séances terminées, chaque badge est envoyé par courrier pour les habitants faisant la demande. La récupération des biosceaux se fait dans les locaux du SMITOM-LOMBRIC.
Cette action est complémentaire à la dotation des composteurs. Cette action a remplacé l'opération « Adopte 2 poules ».

Objectifs généraux de l'action

- Promouvoir le tri des biodéchets et généraliser sa pratique
- Proposer une solution de valorisation des biodéchets au plus grand nombre, notamment les personnes ne possédant pas d'espace extérieur et vivant en habitat collectif sans possibilité de composteur
- Détourner un maximum de biodéchets des ordures ménagères
- Gérer une ressource grâce à la production de biogaz utilisable pour le transport (exemple des camions bennes)
- Mettre fin aux odeurs dans sa poubelle

Partenaires mobilisés

Les adhérents et mairies, les habitants

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de bénéficiaires	0	0	0	2200	1100	1100

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé : 307,86 T/an

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION A.5 : Diagnostic gaspillage alimentaire dans les cantines

Catégorie concernée : Valorisation des Biodéchets

Contexte et descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC propose la mise en place d'un diagnostic pour mesurer et analyser les causes du gaspillage alimentaire dans une cantine scolaire.
Ce diagnostic a pour but de sensibiliser les élèves et le personnel de restauration, de quantifier le gaspillage, d'en estimer son coût et enfin d'identifier les solutions pour diminuer le gaspillage alimentaire.
La semaine se déroule du lundi, mardi, jeudi et vendredi soit 4 jours pendant l'heure de la pause du midi. Lors du premier jour, un questionnaire doit être fait pour connaitre le fonctionnement de la restauration avec la responsable de la restauration
Les caisses de tri sont disposées en fonction de la place dans le réfectoire. Les consignes sont énoncées aux enfants, les animateurs veillent au bon déroulement. A la fin de chaque repas, les sacs poubelles sont pesés et reportés sur le tableau des pesés.
Les données collectées permettent de quantifier le gaspillage alimentaire produit par le reste des repas servis aux enfants et les repas préparés non servi.
Après un mois, un compte rendu est transmis à l'établissement afin d'acter les préconisations d'actions pour limiter le gaspillage.
L'installation des tables de tri au cours de 2023 et 2024 ont permis d'avoir des retours sur les pesées sur plusieurs établissements.

Objectifs généraux de l'action

- Sensibilisions auprès des enfants afin de réduire et trier les déchets

Partenaires mobilisés

Adhérent, cantine mairie, et établissement scolaire.

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de diagnostic	2	2	2	1	1	1

Résultats attendus

1 diagnostic gaspillage alimentaire par an, tonnage non-mesurable.
Tonnage détourné estimé : 5 T/ an

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION A.6 : Mises en place des composteurs dans les cantines
Catégorie concernée : Valorisation des Biodéchets

Contexte et descriptif de l'action

En 2012, le tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs est devenu obligatoire. Depuis 2016, le seuil réglementaire pour les gros producteurs est de 10 tonnes/ an. La loi AGEC impose, depuis le 31 janvier 2023, cette obligation à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. Ainsi les gros établissements scolaires sont soumis à ce seuil et sont dans l'obligation de trier leurs biodéchets. Le composteur est une des méthodes pour trier les biodéchets. L'action consiste à les doter d'un composteur dit « pédagogique » afin que les élèves commencent à se familiariser avec ce nouveau dispositif. La suite, pour les établissements les plus motivés, consiste à accompagner à la mise en place de site de compostage de grande capacité. En parallèle, des animateurs formés aux éco-gestes interviennent en classe pour faire découvrir le compostage aux élèves.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite accompagner, former et équiper les établissements publiques et écoles qui souhaitent installer un site de compostage partagé de grande capacité. Une aire de compostage se compose de plusieurs bacs en bois, avec panneau d'information et outils de sensibilisation et de suivi. Plusieurs référents sont désignés et formés pour gérer de manière autonome l'aire de compostage et animer le dispositif (à la suite d'un diagnostic, des suivis sont réalisés sur le site). Le compost produit est utilisé localement.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**
  - Promouvoir le compostage en milieu scolaire et généraliser sa pratique vers les enfants
  - Détourner un maximum de biodéchets
  - Promouvoir les méthodes de jardinage au naturel (potager dans les écoles)
  - Valoriser la matière végétale localement pour les espaces verts

Partenaires mobilisés

Adhérents, l'Education nationale et l'académie de Créteil, DM Compost (prestataire sélectionné dans le cadre du marché public), mairies, personnel de cantine et enseignants

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif dotation composteurs	10	10	10	10	10	10

Résultats attendus

10 établissement dotés / an
Tonnage détourné estimé /an : **11 T**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION B.1 : Ouverture d'un tiers-lieu

Catégorie concernée : L'économie et le réemploi

Contexte et descriptif de l'action

Avec l'ouverture de la Recyclerie depuis avril 2011, promouvoir le don et le réemploi est une des priorités du SMITOM-LOMBRIC.

Le syndicat a prévu de créer un tiers-lieu « économie circulaire » pour dispenser les sessions de sensibilisation auprès des habitants et de remise de matériel (ex : composteurs) prévus dans le programme local de prévention des déchets. Ce tiers-lieu sera un lieu d'apprentissage mais aussi un espace boutique avec les articles apportés par les habitants et collectés dans les caissons réemploi, un espace de réparation pour les structures candidates. Un développement des activités et des collectes sera étudié. Le projet d'annexe initialement prévue dans le PLPDMA n'a pas été confirmée.

Objectifs généraux de l'action

- Éveiller les consciences et faciliter des changements de comportements de la part des citoyens en matière de prévention des déchets et de consommation
- Doter les forces vives autour d'un lieu d'apprentissage et d'expression
- Promouvoir le réemploi et les services du SMITOM-LOMBRIC

Partenaires mobilisés

Adhérents dont la CAMVS (Feder), Région Ile de France, acteurs du réemploi

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Tonnage détourné par le tiers-lieu				200	200	200

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 200 T

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION B.2 : Don de chèques de réparation

Catégorie concernée : l'économie et le réemploi

Contexte et descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite donner un coup de pouce financier pour encourager les citoyens à réparer leurs appareils électriques via des chèques réparations. Les chèques d'une valeur de 100€ sont acceptés auprès des réparateurs participants à l'opération. Cette action permet de valoriser les associations de réparation.

Objectifs généraux de l'action

- Promouvoir les activités de réparation des partenaires et faire connaître les métiers de la réparation auprès du grand public
- Sensibiliser le grand public aux bénéfices du réemploi et de la réparation
- Augmenter la durée de vie des objets

Partenaires mobilisés

les acteurs du réemploi

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectifs nombre de foyers bénéficiant du chèque	0	200	200	100	100	100

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 1,7 T

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION C.1 : Diagnostic réduction des déchets au sein des établissements publics et administratifs
Catégorie concernée : Tri et Réduction des déchets

Contexte et descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC propose la mise en place d'un diagnostic pour analyser les voies de tri et recyclage dans les établissements administratifs publics, et structures à but non lucratifs.
Ce diagnostic a pour but de sensibiliser les acteurs de l'institution publique et de mettre en place des solutions pour trier et réduire les déchets selon leur typologie.

Lors de la visite terrain, les agents du SMITOM-LOMBRIC se présentent à l'institution avec un questionnaire afin d'établir un « profil » de l'établissement.
Cette visite permet de pointer l'emplacement des poubelles, leur nombre, la présence de documentation en lien avec les déchets, mais également de voir comment sont traités les déchets spécifiques et dangereux (cartouche d'encre, piles, mégots, biodéchets…).
Plusieurs points sont alors abordés :

- Le gaspillage alimentaire (service de cantine, prestataire)
- Le compostage
- La consommation responsable
- La collecte des déchets

Après analyse du questionnaire, un compte rendu est envoyé, indiquant plusieurs solutions à court, moyen et long terme qui peuvent être proposés à l'établissement.

Objectifs généraux de l'action

- Promouvoir la réduction des déchets et le tri et sensibiliser les acteurs de l'institution publique

Partenaires mobilisés

Service collecte du SMITOM-LOMBRIC, institutions publiques

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de diagnostic	2	2	2	1	1	1

Résultats attendus

1 diagnostic / an
Tonnage détourné par an : 1.4 T

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION C.2 : Animations scolaires et publiques

Catégorie concernée : Tri et Réduction des déchets

Contexte et descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC peut, à la demande des écoles organiser des animations au sein de écoles. Ces animations sont également assurées auprès du public adulte (ex : association). Au cours de ces animations, les personnes sont sensibilisées aux gestes de tri et la réduction des déchets.

5 animations différentes sont proposées :

- Le textile
- Le tri et le recyclage des déchets
- Le compostage
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La consommation responsable

Objectifs généraux de l'action

- Sensibilisation afin de trier réduire les déchets
- Complément d'informations lors de l'installation de composteurs, d'un diagnostic sur le gaspillage alimentaire ou lors de la participation au concours textile.

Partenaires mobilisés

Adhérents, établissements scolaires, l'Education nationale et l'académie de Créteil, associations

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	162	162	162	200	200	200

Résultats attendus

200 animations / an. Détournement non quantifiable.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION C.3 : Visites des équipements

Catégorie concernée : Tri et Réduction des déchets

Contexte et descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC propose la visite de ses installations de traitement des déchets de Vaux-le-Pénil au grand public (à partir de 7 ans, sur inscription). La visite permet une immersion au cours des différentes étapes de la gestion des déchets, au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique.
Sur certaines sessions, des formations éco-citoyens sont proposées avec un moment de convivialité, d'échanges et partages.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**
- Sensibilisions auprès des administrés afin de faire les bons gestes.
- Mieux faire le tri

Partenaires mobilisés

les habitants, les associations, les établissements scolaires, établissements publics, entreprises

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	66	66	66	70	70	70

Résultats attendus

- 60 / an : groupes scolaires et adultes
- 4/an : visites ouvertes (regroupement d'habitants)
- 6/an : formations éco-citoyen

Détournement non quantifiable

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION C.4 : Concours Textile, Linge et Chaussure (TLC) dans les écoles et centres de loisirs

Catégorie concernée : Tri et Réduction des déchets

Contexte et descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC, met en place un projet de collecte de TLC auprès des écoles et des centres de loisirs du territoire, en partenariat avec une association dont la mission est l'insertion socio professionnelle grâce à la collecte, le tri et le recyclage de TLC. Les filières de recyclage sont celles recommandées par l'organisme français régulateur Refashion dont la remise sur le marché avec ou sans retouches, et à des prix solidaires.

L'objectif du concours est la collecte des TLC par les enfants des écoles et des centres de loisirs participants, sous la responsabilité du Chef d'Établissement ou du Responsable du concours. Chaque établissement devra collecter le maximum de TLC durant une période bien définie. Une animation sur le textile pour chaque établissement participant, permettra de sensibiliser les élèves aux gestes de tri et de recyclage des TLC.

Dans le cadre du concours pour les écoles primaires et des centres de loisirs, le SMITOM-LOMBRIC remettra à la Direction de chaque Établissement gagnant, des prix remis lors d'une cérémonie. Le SMITOM-LOMBRIC réglera la totalité des récompenses aux écoles gagnantes, avec le soutien de Refashion. Ce concours remplace le concours piles.

Objectifs généraux de l'action

- Sensibiliser les élèves aux gestes de tri et du réemploi des TLC

Partenaires mobilisés

Adhérents, Etablissements scolaires, centre de loisirs, Tisseco Solidaire, Refashion

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre d'établissements participants	35	40	45	30	30	30

Résultats attendus

- 15,66 tonnage détourné

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Action C.5 Ateliers Zéro déchets / Evènements grand public

Catégorie concernée : Tri et Réduction des déchets

Contexte et descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC peut organiser des ateliers accessibles au grand public. Au cours de ces animations, les participants découvrent des astuces variées pour réduire leurs déchets :

1. Tri en famille
2. Furoshiki
3. Tote bag et Papier recyclé
4. Gaspillage alimentaire
5. Tawashi et produits ménagers
6. Consommation responsable
7. Gaspillage alimentaire : atelier smoothie
8. Basket tri
9. Sensibilisation aux fournitures scolaires éco-responsables
10. Couture et gommage
11. Initiation au compostage et jeux
12. Distribution de compost

Objectifs généraux de l'action

- Réduire les déchets de manière ludique

Partenaires mobilisés

Habitants, associations, adhérents.

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	138	138	100	100	100	100

Résultats attendus

10 ateliers, 14 distributions de compost ,76 évènements / an dont la journée portes ouvertes chaque année

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION C.6 : Promotion du Stop-Pub

Catégorie concernée : la sensibilisation

Contexte et descriptif de l'action

Selon les résultats de l'opération « Foyers Témoins » réalisée par l'ADEME, l'autocollant stop pub apposé à une boîte à lettres permet de réduire le poids des poubelles de 23 kg/hab/an.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite promouvoir la campagne de distribution du STOP PUB en distribuant l'autocollant pour les foyers volontaires (distribution dans les mairies, lors des évènements ou à la recyclerie tiers lieu).

Objectifs généraux de l'action

- Optimiser la diffusion de STOP PUB

Partenaires mobilisés

les Adhérents, L'ADEME

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif nombre de stop pub distribués	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 25.18 T

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION C.7 : Campagne défaut tri, déclassement, et caractérisation

Catégorie concernée : Tri et Réduction des déchets

Contexte et descriptif de l'action

Les agents du SMITOM-LOMBRIC sont amenés à faire du porte à porte "défaut tri" afin d'aller à la rencontre des administrés pour échanger sur les erreurs de tri signalées par le collecteur.

Les déclassements sont signalés par le personnel du centre de tri. Les agents peuvent réaliser le constat et mettre en place des mesures pour corriger ces erreurs de tri en le signalant aux bailleurs, adhérents, mairies, etc...

Les agents sont également amenés à se rendre au centre de tri pour assister aux caractérisations du territoire collecte afin de se rendre compte de la qualité du tri sélectif des administrés et connaitre la composition des emballages présents dans les bacs jaunes.

Objectifs généraux de l'action

- Se rendre compte de la qualité du tri sélectif des administrés.
- Connaitre la composition des emballages présents dans les bacs jaunes.
- Sensibilisation au tri auprès des administrés

Partenaires mobilisés

les habitants, les bailleurs, les Adhérents, Collecteurs et Centre de tri

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de session				74	74	74

Résultats attendus

74 /an

Tonnage détourné non mesurable

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION C.8 : Opération Autocollant contenant
Catégorie concernée : Tri et Réduction des déchets

Contexte et descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite promouvoir la consommation responsable et plus particulièrement l'utilisation d'emballages réutilisables.

Les supports qui font la promotion du vrac et de la recharge sur d'autres territoires sont des outils qui s'inscrivent dans une perspective de prévention des déchets et de dynamisation du tissu économique et local. Les autocollants permettent des actions concrètes : déployer un réseau de consigne, supprimer les sacs à usage unique, réutiliser les emballages, etc... et d'identifier les acteurs de cette opération.

De même, les autocollants mettent en valeur les commerçants, les producteurs et les restaurateurs qui participent à la réduction des emballages jetables, auprès du grand public. Le commerçant qui s'engage à distribuer de l'eau gratuitement ou qui accepte un contenant réutilisable bénéficie d'une visibilité de la part du SMITOM-LOMBRIC (communication sur notre site et réseaux sociaux, etc...) et peut potentiellement attirer de nouveaux clients.

Le SMITOM-LOMBRIC propose la distribution de deux autocollants sur les vitrines :

- « Consigne & vrac » regroupant les commerçants (épiceries, boulangeries...) et les restaurateurs (sur place et/ou à emporter). Les administrés peuvent ainsi utiliser leur lunchbox réutilisables, sac à vrac, boîtes de conservation, bocaux en verre, ...
- « Recharge Eau » regroupant les restaurateurs et les bars. Les administrés équipés de gourdes peuvent recharger de l'eau dans les restaurants et bars participants à cette action.

Objectifs généraux de l'action

- Diminuer les quantités d'emballages jetables et sensibiliser les usagers à la prévention des déchets de façon originale.
- Réunir, sensibiliser et amener les commerçants et les restaurateurs à s'engager sur la thématique de l'économie circulaire et de la promotion des emballages raisonnés et durables pour changer les habitudes de consommation.

Partenaires mobilisés

les Adhérents, les communes, les commerçants, restaurants et bars.

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Un réseau sur 1 ville	Un réseau sur 1 ville	Un réseau sur 1 ville	5 commerces	5 commerces	5 commerces

Résultats attendus

5 commerces /an.
Tonnage détourné non mesurable

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

ACTION C.9 : Mise en place de collecte textile, linge et chaussure (TLC)

Catégorie concernée : Tri et Réduction des déchets

Contexte et descriptif de l'action

Les textiles résiduels retrouvés dans nos OMR représentent 2.8% de nos ordures ménagères collectés sur le territoire traitement du SMITOM (données MODECOM 2023). De nombreuses bornes ont été retirées par les communes.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite développer le réemploi et le recyclage des TLC, grâce à la collecte mobile sur placette, le temps d'une journée ou d'une demi-journée opérée par l'association, Tisseco Solidaire dont la mission est l'insertion socio professionnelle. Les filières de recyclage sont celles recommandées par l'organisme français régulateur Refashion dont la remise sur le marché avec ou sans retouches, et à des prix solidaires.

Objectifs généraux de l'action

- Promouvoir le réemploi et le recyclage du TLC
- Offrir une possibilité de collecte pour les communes peu ou pas équipée de bornes TLC

Partenaires mobilisés

Adhérents, communes, Tisseco Solidaire, habitants

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Sessions par an				48	48	48

Résultats attendus

1 collecte par mois sur 4 communes par an

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

Tonnage, potentiel de réduction et coûts

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE

7 CONCLUSION

Les actions proposées dans ce PLPDMA sont réparties dans 3 grandes thématiques, conformément aux préconisations de l'ADEME et du PRPGD.

La mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire sera possible grâce à la mise en œuvre de divers partenariats.

Malgré une bonne performance en matière de tri des emballages, journaux/magazine, verre, le syndicat est conscient que les nouveaux modes de consommation amènent des difficultés pour obtenir une baisse significative de la production des déchets. Cependant les actions proposées sont pertinentes, adaptées au territoire et ajustables dans le temps pour atteindre les objectifs réglementaires.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 077-257705277-20250418-06_25-DE